



Pièces justificatives à fournir pour un dossier de soins ambulatoires ou dossier de soins relatifs aux affections longue durée (ALD) selon les prestations réalisées

-1/2-

Prestations	Détail à fournir
Toutes les prestations	Feuille de Soins Réf 610-1-03 pour les soins ALD ou la feuille de soins Réf 610-1-02 pour les soins "maladie" dûment remplie avec date, cachet, signature de tous les professionnels ainsi que le montant engagé de chaque prestation.
Consultation dans un établissement de soins Public	Quittance.
Consultation dans une Polyclinique	Facture.
Consultation sans prescription	Pli confidentiel justifiant la consultation.
Actes d'explorations effectués par le médecin	Nature de l'acte sur la feuille de soins.
Laser	<ul style="list-style-type: none"> • Indication du laser ainsi que le planning des séances (si plusieurs). • Compte rendu du laser.
Actes Paramédicaux : actes de rééducation et de réadaptation fonctionnelles et soins infirmiers	<ul style="list-style-type: none"> • Si ses actes ou dispositifs ne nécessitent pas Entente Préalable : Ordonnance nominative, datée, signée et cachetée par le médecin traitant, Montant Facturé sur la feuille de soins + Facture nominative, avec numéro, et cachet.
Dispositifs médicaux	<ul style="list-style-type: none"> • Si déjà précédée par une Entente Préalable favorable : Facture nominative datée, cachetée avec numéro.
Radiologie, Imagerie, Explorations	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance prescrivant l'exploration datée, signée et cachetée par le médecin traitant et comportant le Nom du bénéficiaire. • Facture nominative avec numéro, datée et cachetée. • Compte rendu pour les examens radiologiques coûteux (TDM, IRM..).
Biologie	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance prescrivant l'examen biologique datée, signée et cachetée par le médecin traitant comportant le Nom du bénéficiaire. • Facture nominative avec numéro, datée et cachetée.
verres et monture	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance prescrivant la lunetterie, nominative, datée, signée et cachetée par le médecin, précisant la dioptrie. • Facture de l'opticien avec numéro précisant le prix des verres et celui des montures.



Pièces justificatives à fournir pour un dossier de soins ambulatoires ou dossier de soins relatifs aux affections longue durée (ALD) selon les prestations réalisées

-2/2-

Prestations	Détail à fournir
Pharmacie	<ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance prescrivant les médicaments signée et cachetée par le médecin avec cachet de la Pharmacie et portant date et nom du bénéficiaire • Code à barre des médicaments • PPM + Prospectus si médicaments sans code à barre • Pour les soins continus des porteurs ALD : <ol style="list-style-type: none"> 1- Pour le 1er dépôt: l'originale de l'ordonnance prescrivant les médicaments nominative, signée, datée et cachetée par le médecin traitant, précisant la durée de traitement (qui ne doit pas dépasser 6 mois). 2- Pour les dépôts suivants: jusqu'à épuisement de la période prescrite, et pour bénéficier du remboursement des médicaments prescrits, l'assuré dépose une feuille de soins portant la date d'achat des médicaments, le cachet et la signature du pharmacien et ce, avec une copie de l'ordonnance originale. • Médicaments achetés de l'étranger : feuille de soins remplie, causes et circonstances d'achat de l'étranger ainsi que les pièces justificatives des médicaments achetés • Médicaments consommés dans le cadre des soins ambulatoires réalisés dans un établissement de soins : détail de la pharmacie consommée avec le prix.